



CONTRIBUTION

UN SECTEUR DE LA SANTÉ PLUS VERT :
INTÉGRATION DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DANS LA FORMATION ET LES
ÉTABLISSEMENTS





Table des matières :

Présentation de la FNESI.....	2
Avant-propos.....	3
I. La Transition Écologique dans le secteur de la santé.....	5
II. Agir dès la formation.....	12
III. Infirmier·ère, une profession dans une dynamique de transition écologique.....	15
IV. L'importance de la recherche.....	17
Conclusion.....	18



Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateurs de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 100.000 étudiant·e·s en sciences infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s infirmier·ère·s et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant. Notre structure représente tou·te·s les Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès des partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être.



Avant-propos

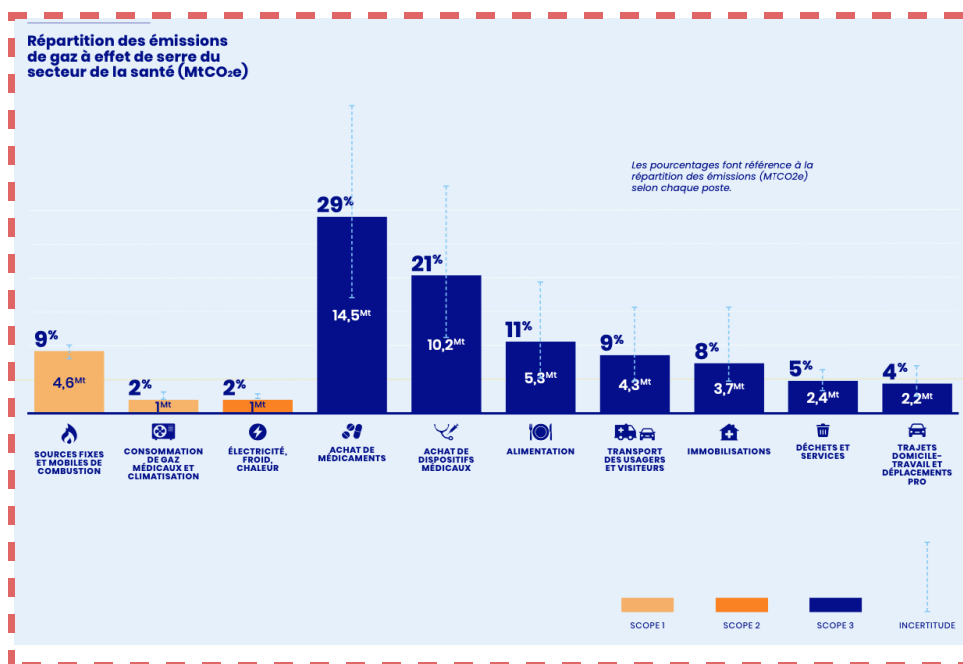
Aujourd'hui, le consensus scientifique affirme que les activités humaines sont la principale cause du changement climatique que nous subissons. Malgré les projections catastrophiques réalisées par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les actions menées sont loin d'être suffisantes.

L'humanité est à l'aube d'une période critique pour sa survie. Il est urgent d'agir concrètement pour en sortir. Depuis octobre 2023, un poste au Bureau National de la FNESI ainsi qu'une commission spécialisée d'étudiant·e·s sont entièrement dédiés à la Transition Écologique. Ce pas en avant doit être concrétisé afin d'enclencher des actions concrètes. Les pratiques professionnelles actuelles sont peu soucieuses de l'aspect écologique. C'est en intégrant l'écologie directement à la source des pratiques que nous pourrons répondre aux enjeux de demain. C'est pourquoi la FNESI a choisi de s'engager sur cette thématique, car elle revêt une dimension mondiale et globale qui va au-delà de notre seule formation ou profession infirmière. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les étudiant·e·s infirmier·ère·s sont les futur·e·s professionnel·le·s de demain, mais également l'avenir de la société.

Cette contribution n'a pas seulement pour objectif de faire un constat supplémentaire du rôle de la santé dans le changement climatique, elle apporte des propositions concrètes pour réduire cet impact, et ce, dès la formation. Il est nécessaire de revoir nos pratiques pour que les établissements de santé et médico-sociaux puissent être aussi respectueux des patient·e·s que de l'environnement tout en gardant une qualité de soins optimale.

Il est donc important de revoir le fonctionnement du système de santé, d'agir et de soigner dans une démarche de développement durable, et de permettre aux patient·e·s, ainsi qu'à la planète d'être en meilleure santé. Les changements à mettre en place et la sensibilisation autour de la Transition Écologique en milieu sanitaire mais également dans les structures médico-sociale et ambulatoire, sont des sujets à aborder auprès des professionnel·le·s dès leurs entrées en formations.

The Shift Project, dans leur synthèse du rapport *“Décarbonons la santé pour soigner durablement”* de 2023, présente un graphique montrant la répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé en MtCO₂e.



Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé, issu du rapport du Shift Project *“Décarbonons la santé pour soigner durablement”* de 2023.



I. La Transition Écologique dans le secteur de la santé

Le secteur de la santé est primordial à la société. Il concerne 2,6 millions de personnes¹, soit 9% de l'emploi² en France. Dans les années à venir, il sera amené à faire face aux répercussions du changement climatique en matière de santé. Aujourd'hui, son système engendre 49 MtCO₂eq³, soit 8 % de l'empreinte carbone de la France⁴. Ainsi, de par son fonctionnement, le monde de la santé aggrave le changement climatique. Ces changements seront à leur tour responsables de pathologies. En effet, selon Santé Publique France, la pollution de l'air en France serait à l'origine de 40 000⁵ décès par an, un chiffre discuté par une étude d'Harvard sortie le 9 février 2021 dans Environmental Research estimant à 100 000 le nombre de décès⁶ prématurés liés à la pollution atmosphérique. Il est donc vital pour l'environnement et la population de changer les pratiques de soins.

La difficulté du secteur de la santé est l'interdépendance à d'autres secteurs pour se décarboner. Pour l'exemple, pour l'alimentation, le secteur de l'agriculture assure la restauration collective et les repas des patient·e·s des établissements de santé et médico-sociaux.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé a un double enjeu. Le premier est de préserver le système de santé français malgré cette crise climatique et la raréfaction des ressources. La seconde est de ne pas accélérer le changement climatique qui va impacter et mettre sous tension le système de santé, comme nous l'avons connu lors de la pandémie de la Covid-19.

Ainsi, la santé dépend de trois piliers accentuant les émissions de gaz à effet de serre. Le premier est la dépendance du système de santé aux énergies fossiles permettant son fonctionnement. Le second correspond aux flux physiques de longues distances des

¹ [Rapport "Décarbonons la santé pour soigner durablement" du Shift Project 2023](#)

² Ibid.

³ Millions de tonnes équivalent CO₂

⁴ Ibid.

⁵ [Pollution atmosphérique : quels sont les risques ? de Santé Publique France 2022](#)

⁶ [Un décès sur 5 dans le monde serait liée à la pollution de l'air - Le Monde 2021](#)



différentes thérapeutiques. Enfin, le troisième concerne l'alimentation des patient·e·s. Concernant le premier pilier, les établissements de santé et médico-sociaux engendrent de nombreuses consommations d'énergies fossiles, de par le fonctionnement primaire des bâtiments et des équipements : chauffage des bâtiments, eau chaude sanitaire, activité des IRM, scanners, appareils radiographiques, etc. Des actions afin de promouvoir des économies d'électricité sont présentes dans certains établissements de santé et médico-sociaux et les établissements de formation, par exemple sous forme d'affiches.

La FNESI soutient les actions de sobriété énergétique des étudiant·e·s en sciences infirmières et des professionnel·le·s de santé.

D'autre part, le déplacement des usager·ère·s, des visiteur·euse·s et professionnel·le·s concernent 13% des émissions de gaz à effet de serre⁷ du secteur de la santé. Aujourd'hui, ces déplacements se font majoritairement en voiture individuelle thermique. Une transition vers des mobilités actives (marche et vélo) et des transports en commun est à favoriser.

La FNESI soutient la mise en place d'aides financières pour prendre en charge les déplacements en transports en commun et en mobilités actives : financement à 100% des titres de transport en commun, de la location de vélo et du parking.

La FNESI demande la mise à disposition de places de parking pour vélo dans tous les établissements de santé et médico-sociaux.

Lorsque les déplacements en mobilités actives ne sont pas possibles à cause de l'aménagement du territoire, des actions doivent être cherchées pour diminuer l'impact écologique de son trajet en voiture. À cause de l'augmentation des quotas en formation, les lieux de stages sont toujours plus loin entraînant des déplacements toujours plus longs pour les étudiant·e·s. Cela provoque des frais financiers supplémentaires et augmente les

⁷ Op cit. Rapport du Shift Project



émissions de gaz à effet de serre. De plus, tous les ESI ne possèdent pas de permis de conduire et cela ne doit pas être un critère de sélection sur Parcoursup.

La FNESI demande des lieux de stages plus proches des lieux d'habitations des ESI.

La FNESI se positionne contre la sélection des bachelier·ère·s sur Parcoursup en fonction de la possession du permis B.

La FNESI demande la mise en place systématique d'une organisation pour favoriser le covoiturage entre ESI.

Lorsqu'elles sont mises en place dans les établissements de santé et médico-sociaux, la FNESI demande l'accès aux places de parking réservées au covoiturage pour les ESI.

Ensuite, il est incontestable que les professionnel·le·s de santé créent de nombreux déchets liés aux pratiques. Il est bien connu que les dispositifs médicaux, comme les compresses, tubulures, perfusions, sont suremballés ou non emballés adéquatement. Les compresses, par exemple, sont parfois emballées par 5, mais lorsque nous en avons besoin d'une ou deux seulement, nous devons jeter le reste du paquet par respect de l'asepsie. De plus, la plupart de ces déchets ne sont quasiment jamais recyclés. Il est très rare de voir dans un établissement de santé et médico-sociaux des bacs de tri sélectif pour les déchets. Dans la plupart des établissements de santé et médico-sociaux, les déchets sont tous jetés ensemble : carton, papier, emballage, plastique et plus encore. Tous sont envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement bien que nous savons que le recyclage des déchets est un levier d'action.

La FNESI soutient les initiatives de mise en place de tri sélectif dans les établissements de santé et médico-sociaux et les établissements de formation.



Un autre problème majeur que nous pouvons retrouver avec les déchets, est l'utilisation de produits conformes aux soins dans les établissements de formation.

En effet, la plupart des étudiant·e·s se retrouvent en travaux pratiques avec du matériel qui pourrait être utilisé en service. L'heure est au recyclage et à la réutilisation, pourquoi ne pas apprendre nos pratiques avec du matériel qui soit encore intact mais avec des dates de péremption dépassées. Une solution possible serait que l'établissement de santé et médico-sociaux rattaché fournisse les produits périmés à ce dernier pour éviter leur gaspillage. Cependant, il faut en parallèle revoir les techniques de soins afin de diminuer les déchets (laveries, stérilisation, etc.).

La FNESI demande la mise en place de conventionnement entre les établissements de santé et médico-sociaux et les établissements de formation rattachés pour utiliser le matériel inadéquat à l'utilisation en service, mais utiles pour les travaux pratiques.

La FNESI encourage la promotion et la formation de pratiques alternatives à l'usage unique.

Le deuxième pilier aborde le parcours du médicament. Son transport est l'un des exemples des flux physiques de longues distances. En effet, 80%⁸ des principes actifs des médicaments du monde sont produits en Chine ou en Inde. Ces pays ont un mix énergétique très carboné (charbon, gaz, pétrole), impactant l'empreinte carbone des médicaments. De plus, le déplacement de ces molécules jusqu'à nos établissements de santé et médico-sociaux a un coût financier et une empreinte carbone. Ainsi, les infirmier·ère·s prescrivants doivent être formé·e·s à l'impact écologique de leur prescription et à réévaluer celle-ci en fonction des besoins des patient·e·s. De plus, une partie des médicaments prescrits n'est jamais utilisée par les patient·e·s, ce sont les médicaments non utilisés après

⁸ [European and US regulators agree on mutual recognition of inspections of medicines manufacturers de Agence Européenne des médicaments 2017](#)



leur dispensation. Ces traitements sont gaspillés malgré l'impact écologique, le coût économique et le risque de mésusage.

La FNESI souhaite une relocalisation de la production des principes actifs essentiels, et une décarbonation de leurs processus de fabrication.

La FNESI souhaite la réévaluation de la pertinence de chaque prescription et la réduction de la quantité de médicaments non utilisés.

La FNESI demande la formation des infirmier·ère·s sur l'impact écologique de leur prescription de médicaments et de dispositifs médicaux.

Le dernier pilier concerne l'alimentation des patient·e·s et des professionnel·le·s de santé, encore trop carnée. Aujourd'hui, nous savons que l'élevage intensif des animaux⁹ (bovins, moutons, porc, poule) pose également des problèmes sur le climat. Les animaux en élevage intensif mangent des céréales apportées par les agriculteur·rice·s, puisque les bêtes ne pâturent pas. Ces céréales sont produites dans un monde agricole utilisant des pesticides et en détruisant des forêts pour avoir toujours plus de terres cultivables. De plus, la consommation de viande rouge a été classée comme probablement cancérigène pour l'Homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer et la consommation de viande transformée comme cancérigène pour l'Homme.

D'ailleurs, la loi EGalim vient légiférer et cadrer l'alimentation dans la restauration collective. Cette loi dispose de 5 mesures : des approvisionnements plus durables et de qualité, des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire, une diversification des sources de protéines, la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques et l'information des convives.

⁹ [Élevage industriel de Greenpeace 2017](#)



La FNESI souhaite que tous les établissements de santé et médico-sociaux proposent des repas équilibrés respectant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La FNESI demande la réduction des contenants à usage unique dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Nous pouvons également changer la composition des repas afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des établissements de santé et médico-sociaux. En effet, on sait depuis quelques années qu'il existe des alternatives nutritives à la viande, mais on connaît également le faible impact que le circuit court peut avoir.

L'inclusion de l'agriculture biologique est également un moyen de levier afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre du système de santé mais aussi pour protéger les patient·e·s et les agriculteur·rice·s en contact des produits parfois cancérigènes. Il serait donc intéressant de voir un travail en interprofessionnalité avec les diététicien·ne·s pour donner des conseils nutritionnels respectueux de l'environnement.

La FNESI souhaite la végétalisation des repas avec 100% des aliments issus d'une agriculture biologique dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Le sujet de l'alimentation dans les établissements de santé et médico-sociaux est alarmant. Tous les déchets alimentaires produits sont jetés, les plats non utilisés ne sont que peu gardés pour les équipes, ou du moins cela n'est pas autorisé. La possibilité que les soignant·e·s puissent avoir accès et se servir dans les plats non servis aux patient·e·s pourrait être une solution contre ce gaspillage.



La FNESI demande que les établissements de santé et médico-sociaux luttent contre le gaspillage alimentaire en adaptant les portions servies et en proposant la possibilité d'emporter toute portion non terminée.

La FNESI demande que les professionnel·le·s de santé et étudiant·e·s en sciences infirmières puissent avoir accès aux repas non distribués gratuitement.

Pour les déchets alimentaires, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire¹⁰ stipule la généralisation du tri à la source des biodéchets. Ainsi, les établissements de santé et médico-sociaux doivent également trier leurs déchets alimentaires.

La FNESI demande le contrôle de l'obligation de la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Enfin, l'évaluation de toutes ces mesures mises en place doit être réalisée afin de vérifier leurs efficacités. Dans ce sens, l'article L229-25 du Code de l'environnement¹¹ énonce que les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes ont l'obligation de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un plan de transition. Les scopes 1 et 2 sont mesurés c'est-à-dire les émissions directement émises par l'entité et celles émises par la production d'énergie achetée mais pour laquelle les émissions liées à la combustion se font en amont de l'entité (électricité, chaleur et froid).

Ils sont à mettre à jour tous les 3 ans et à rendre publics. D'après l'article n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte¹², il est également spécifié que l'autorité administrative sanctionne les établissements de santé et médico-sociaux à un montant n'excédant pas 50 000€ ou 100 000€ en cas de récidive, s'il y a un manquement ou un retard de transmission.

¹⁰ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

¹¹ [Article L229-25 du Code de l'environnement](#)

¹² [Article n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)



De plus, le décret n°2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre¹³ ajoute l'évaluation des émissions indirectes, produites en amont ou en aval de l'entité mais directement liées à son fonctionnement, nommé le scope 3 dans les bilans des émissions de gaz à effet de serre.

Malheureusement, le Comité de développement durable met en lumière que seulement 19%¹⁴ des établissements de santé et médico-sociaux ont réalisé ce bilan. Cependant, tous les établissements de santé et médico-sociaux doivent mettre en place des actions de manière immédiate sans attendre leur bilan.

La FNESI demande à tous les établissements de santé et médico-sociaux concernés de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre et un plan de transition visant à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions concrètes dans ce sens.

II. Agir dès la formation

Il est primordial d'éduquer et sensibiliser à la transition écologique dès le début de la formation et de l'intégrer dans les contenus pédagogiques. Cette intégration au sein de la formation a pour objectif que des actions concrètes et des habitudes de soins soient adoptées par les étudiant·e·s dès le début de leur vie professionnelle. Les étudiant·e·s en sciences infirmières ont un rôle important à jouer dans la transition écologique en faisant évoluer les pratiques professionnelles, mais aussi par un rôle de sensibilisation auprès des populations.

On peut notamment se pencher sur le lancement en 2023 du "Module Pédagogique de Médecine et Santé Environnementale" en formation de médecine qui intègre la transition écologique dans l'apprentissage des étudiant·e·s en médecine. Nous pouvons noter une avancée avec la mise en place à la rentrée 2025 d'un socle de connaissances et de

¹³ [Décret n°2022-982 du 1er juillet 2022 relatifs aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre](#)

¹⁴ [Rapport L'hôpital agit pour la planète C2DS 2021](#)



compétences sur la transition écologique et ses enjeux dans les formations de licence et de grade licence. Nous allons donc observer ce module s'étendre à d'autres professions, et en particulier la profession infirmière.

De plus, l'étude nationale réalisée par Marine Sarfati pour le Shift Project¹⁵ sur les étudiant·e·s en santé montre une inadéquation entre les attendus des étudiant·e·s et ce qui existe. En effet, 84% des étudiant·e·s interrogé·e·s pensent que les enjeux climatiques devraient être enseignés durant leurs études. Aujourd'hui, l'étude permet de quantifier en moyenne le volume horaire de cours sur les enjeux climatiques à 0,4%¹⁶ de la formation totale dans les universités présentant des enseignements sur le sujet. Marine Sarfati conclut qu'il existe un décalage entre la forte demande de la part des étudiant·e·s en santé d'avoir des enseignements sur les enjeux environnementaux et l'offre de cours peu développée.

Donc, l'accès à cette Unité d'Enseignement peut aussi se faire par une intégration universitaire de la formation que la FNESI demande depuis plusieurs années, afin qu'elle soit réalisée en interprofessionnalité. La transition écologique et le concept One Health doivent être abordés. Le One Health ou Une Seule Santé permet une réflexion en regroupant la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale. Ce prisme permet un point de vue holistique notamment dans la prévention.

La FNESI demande, dans le cadre des travaux de la réingénierie du référentiel de formation, l'intégration de la transition écologique et du One Health, à travers les différentes Unités d'Enseignement qui composent notre formation.

Cependant, comment former des étudiant·e·s quand les cadres formateur·rices·s ne sont eux·elles même pas sensibilisé·e·s à cette thématique ? Aujourd'hui, hormis les étudiant·e·s et formateur·rice·s s'intéressant à cette thématique, peu d'entre elles·eux ont acquis les compétences nécessaires pour former et sensibiliser leurs pairs. Pourtant, plusieurs outils sont disponibles pour répondre à cette thématique.

¹⁵ Op cit. Rapport du Shift Project

¹⁶ Ibid.



En effet, il y a possibilité de revoir la formation des cadres formateur·rice·s pour ajouter une partie sur la transition écologique, et ainsi qu'ils soient en mesure de dispenser cette Unité d'Enseignement dans les établissements de formation. Il faut aussi élargir ces enseignements aux étudiant·e·s en sciences infirmières en poursuite d'étude.

Un autre outil que nous voyons apparaître de plus en plus : les rentrées climats. Ces rentrées ont pour but de sensibiliser les nouveaux·elles étudiant·e·s sur les thématiques de la transition écologique avec des outils comme la Fresque du Climat. C'est par exemple le cas dans l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Brumath, dans le Grand-Est, où les étudiant·e·s en 2^{ème} année accueillent les étudiant·e·s en 1^{ère} année autour d'ateliers de sensibilisation. Ces rentrées permettent aussi de mettre en valeur l'engagement étudiant.

La FNESI demande que la formation des étudiant·e·s en sciences infirmières en poursuite d'études et des cadres formateur·rice·s soit complétée d'un module sur la transition écologique et sur le One Health.

La FNESI désire également que les rentrées climats soient mises en place dans tous les établissements de formation afin de sensibiliser l'ensemble des étudiant·e·s.

Dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant, la FNESI demande également que l'engagement étudiant soit reconnu via la participation aux rentrées climats.

D'autre part, nous savons également que l'industrie du textile est extrêmement impliquée dans le processus de changement climatique. En effet, celle-ci est responsable d'un 10^{ème} des émissions totales des gaz à effet de serre (GES)¹⁷. Les tenues des professionnel·le·s sont en très grande majorité constituées de coton et de polyester, deux textiles extrêmement polluant à la production.

En effet, l'un demande 2500 à 3000 L d'eau pour 250g de coton et l'autre nécessite l'utilisation de pétrole importé de l'étranger et extrait des océans. L'établissement de santé et médico-social est étroitement lié à cette industrie.

¹⁷ [Secteur du textile impact environnemental et réglementation de Climate Seed](#)



Les professionnel·le·s de santé doivent porter des tenues adaptées à leurs pratiques. Pourtant, malgré ce constat, les établissements de santé et médico-sociaux se retrouvent avec énormément de tenues, et cette production continue dès l'entrée en formation.

En effet, malgré l'instruction du 2 septembre 2020 sur l'attention particulière des établissements portée sur la fourniture des tenues et leur entretien, nous constatons qu'à la rentrée 2022, 27%¹⁸ des établissements de formation continuent de demander aux étudiant·e·s en première année de la formation socle en sciences infirmières d'acheter leurs tenues.

Respecter cette instruction, en plus d'agir pour le bien-être étudiant et d'être vecteur de lutte contre la précarité étudiante, permettrait d'agir sur l'environnement de manière concrète. Dans certains établissements de santé et médico-sociaux, souvent lors de l'embauche estivale, sont floqués un certain nombre de tenues pour les professionnel·le·s. Étendre cette mesure à l'entièreté des établissements de santé et médico-sociaux permettrait de contrôler la production par des commandes au plus proche du besoin des professionnel·le·s et ainsi limiter la production de textile inutile.

La FNESI dénonce les établissements de formation appliquant encore des frais complémentaires illégaux relatifs aux tenues professionnelles, et demande qu'un arrêté soit publié dans le but d'encadrer de manière légale ces pratiques.

La FNESI demande également que des réflexions soient menées par les acteurs des établissements de santé et médico-sociaux sur l'utilisation des tenues à l'hôpital et sur une possible manière de la réduire.

¹⁸ Recensement mené par la FNESI en 2023



III. Infirmier·ère, une profession dans une dynamique de transition écologique

Les pratiques des soins infirmiers polluent, c'est donc une nécessité de revoir nos soins et leurs conceptions. À petite ou grande échelle, il y a des solutions à chercher, à expérimenter mais surtout à concrétiser. Le temps de l'hôpital soignant et polluant doit être derrière nous.

De plus en plus d'infirmier·ère·s s'intéressent au sujet et développent de nouvelles pratiques plus vertueuses de l'environnement. De ce fait, une réflexion autour du soin et l'éco-conception du soin est alors née. L'objectif est de réfléchir au cycle de vie des matériaux, outils et services, produits pendant un soin. Ainsi, l'éco-conception du soin demande de repenser la conception, la fabrication, l'utilisation et le recyclage des déchets utilisés lors d'un soin.

La FNESI soutient les travaux menés sur l'éco-conception des soins infirmiers.

La FNESI demande que ces techniques de soins soient abordées dès le début de la formation.

Les sciences infirmières doivent enclencher cette dynamique de transition écologique. La profession libérale est également une source majeure de pollution. En effet, ces professionnel·le·s de santé sont amené·e·s à se mobiliser chez chaque personne soignée, donc en allant dans différents villages ou villes et très souvent en voiture thermique. Même si l'on trouve de plus en plus de professionnel·le·s faisant leurs tournées en véhicule électrique ou hybride, la plus grande majorité tourne avec des voitures thermiques.



De plus, le *Shift Project* montre que les déplacements professionnels sont la raison de 4% de la pollution du système de santé¹⁹. Repenser les modes de transports des professionnel·le·s libéraux·ales permettrait de réduire les émissions et ainsi d'agir sur la pollution. Malheureusement, les professionnel·le·s ne disposent pas toujours des ressources financières nécessaires pour acquérir une nouvelle voiture électrique ou hybride. Les salaires ne sont pas adaptés aux responsabilités et aux besoins auxquels un·e infirmier·ère libéral·e fait face.

Le second problème est l'impossibilité dans les zones rurales de se déplacer à vélo ou à pied à cause de la distance séparant les patient·e·s.

La FNESI demande la mise en place d'aides gouvernementales pour l'achat d'un vélo et une transition énergétique des véhicules professionnels des soignant·e·s.

Les personnel·le·s soignant·e·s libéraux·ales font face à une seconde problématique qui est l'élimination des déchets. En effet, comment bien évacuer les déchets quand certains ne peuvent pas être jetés de manière conventionnelle ?

Il en est de même pour les professionnel·le·s des services de soins : il·elle·s consomment et produisent des déchets.

Il est vrai que lorsque nous réalisons des soins à domicile nous devons nous adapter au logement et donc des fois consommer plus ou moins de déchets. Cependant, le circuit des déchets reste le même que dans les établissements de santé et médico-sociaux : on jette tout au même endroit. Mais pourquoi les infirmier·ère·s doivent encore tout jeter au même endroit alors que le recyclage est mis en place dans tout le territoire français ?

L'impact du recyclage est fort. En effet, en France, le recyclage a permis d'éviter l'émission de 22,5 Mt de CO₂, ce qui équivaut à la totalité des émissions du transport aérien français et à 20% des émissions annuelles du parc automobile français.²⁰

¹⁹ Op sit. Rapport Shift Project

²⁰ [Impact environnemental du recyclage en France de Economie circulaire](#)



Il est donc urgent de mettre en place cette solution dans les établissements de santé et médico-sociaux français et dans le secteur de la santé en général, alors qu'on sait que le recyclage est un levier à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La FNESI demande la mise en place concrète de moyens de tri sélectif dans les services de soins, mais aussi permettre aux personnel-le-s libéraux-ales de trier leurs déchets.

La FNESI soutient tous les établissements de santé et médico-sociaux ayant déjà pris ces initiatives, vertueuses pour l'environnement.

Dans certains établissements, il existe des comités ou des groupes de travail spécialisés Transition Écologique. Cette initiative, généralisée, permettrait aux établissements d'avoir des réflexions sur une réduction de leur impact carbone. Ils auraient comme rôle de faire des analyses de pratiques de chaque service et unités de soins et d'ensuite proposer des initiatives écologiques adaptées aux résultats de ces analyses.

La FNESI demande la mise en place de groupes de travail sur la Transition Écologique dans tous les établissements de santé et médico-sociaux.



IV. L'importance de la recherche

La Recherche en Sciences Infirmières joue un rôle essentiel dans la promotion de la transition écologique. En effet, en explorant les interactions complexes entre le secteur de la santé et l'environnement, les chercheur·euse·s en sciences infirmières contribuent à la compréhension des effets de l'activité humaine sur la santé humaine, environnementale et animale. Ils étudient également les interventions et les pratiques de soins qui minimisent l'empreinte écologique tout en garantissant des soins de qualité.

Cette recherche en sciences infirmières examine, entre autres, des aspects tels que la gestion des déchets médicaux, l'utilisation efficace des ressources, la réduction des émissions de carbone dans les établissements de santé et médico-sociaux et la promotion de modes de vie sains et durables. C'est en intégrant les principes de durabilité dans la pratique infirmière, que la Recherche en sciences infirmières joue un rôle clé dans la construction d'un avenir plus écologique et durable pour les soins de santé.

La Recherche en sciences infirmières met également en avant les conséquences de l'activité humaine, notamment une augmentation du nombre de personnes souffrant d'asthme et d'allergies. Elle montre l'importance pour le système de santé de s'inscrire dans une démarche plus durable, en s'appuyant sur des données chiffrées, en ayant connaissance des causes, des conséquences du système actuel et en donnant des pistes d'amélioration.

De plus, la Recherche s'appuie sur des témoignages. Ici les infirmier·ère·s sont en première ligne, ce sont les premier·ère·s à observer une chaîne de tri défectueuse en service, un gaspillage de produits, et tout autre fait en inadéquation avec une démarche écologique. Il est donc important de collaborer avec eux·elles, afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle et de travailler ensemble pour que cela change.

La FNESI encourage la Recherche en Sciences Infirmières en rapport avec la transition écologique, à l'aide de moyens financiers stables.



Conclusion

Nous l'avons vu, le secteur de la santé a une lourde responsabilité dans la crise climatique amorcée. À ce titre, et comme n'importe quel autre secteur émetteur de gaz à effet de serre, il a sa part de responsabilité dans la réduction de son bilan carbone.

De plus, les activités humaines et le changement climatique ont un impact délétère sur la santé humaine : pollution de l'air, pesticides, canicules, qualité et approvisionnement de l'eau. C'est donc une raison supplémentaire pour engager le secteur de la santé vers une transition écologique respectueuse de la santé humaine, environnementale et animale.

Agir pour la transition écologique est un moyen d'agir pour l'amélioration de la santé de la population. Malgré l'importance de l'enjeu et l'intérêt des ESI à ce sujet, la transition écologique reste à nos yeux majoritairement sous-investie au sein de l'enseignement en formation infirmière.

Par ses prises de position, par la création de la Commission Spécialisée Transition Écologique et par les projets qu'elle porte, la FNESI cherche à sensibiliser les ESI sur les enjeux climatiques et environnementaux, et ainsi mettre la transition écologique au centre des préoccupations des ESI et des professionnel·le·s soignant·e·s.



La FNESI soutient la mise en place d'aides financières pour prendre en charge les déplacements en transports en commun et en mobilités actives : financement à 100% des titres de transports en commun, de la location du vélo et du parking.

La FNESI se positionne contre la sélection des bachelier·ère·s sur Parcoursup en fonction de la possession du permis B.

La FNESI demande la formation des infirmier·ère·s sur l'impact écologique de leur prescription de médicaments et de dispositifs médicaux.

La FNESI souhaite la végétalisation des repas avec 100% des aliments issus d'une agriculture biologique dans les établissements de santé et médico-sociaux.

La FNESI demande que les professionnel·le·s de santé et étudiant·e·s en sciences infirmières puissent avoir accès aux repas non distribués gratuitement.

La FNESI demande à tous les établissements de santé et médico-sociaux concernés de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre et un plan de transition visant à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions concrètes dans ce sens.

La FNESI demande, dans le cadre des travaux de la réingénierie du référentiel de formation, l'intégration de la transition écologique et du One Health, à travers les différentes Unités d'Enseignement qui composent notre formation.

La FNESI demande que la formation des étudiant·e·s en sciences infirmières en poursuite d'études et des cadres formateur·rice·s soit complétée d'un module sur la transition écologique et sur le One Health.

La FNESI demande la mise en place concrète de moyens de tri sélectif dans les services de soins, mais aussi permettre aux personnel·le·s libéraux·ales de trier leurs déchets.

La FNESI demande la mise en place de groupe de travail sur la Transition Écologique dans tous les établissements de santé et médico-sociaux.

La FNESI encourage la Recherche en Sciences Infirmières en rapport avec la transition écologique, à l'aide de moyens financiers stables.



MANDAT 2023/2024

CONTACT

VICE-PRÉSIDENT·E EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



TE@FNESI.ORG



WWW.FNESI.ORG



79 rue Perier - 92120 Montrouge

www.fnesi.org / te@fnesi.org